



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales
Conseil général

AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 22.11.2023

Réuni en séance le 22 novembre 2023, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il refuse par 43 voix contre, 2 pour et 2 abstentions, la demande de crédit complémentaire de CHF 320'000.- concernant la prise en charge des micropieux sur le DDP de Verbier International School.
2. Il accepte par 43 voix pour et 1 abstention, la demande de crédit complémentaire de CHF 517'000.- concernant la participation à la Laiterie d'Etiez.
3. Il accepte, à l'unanimité, la demande de crédit complémentaire de 570'000.- concernant le Fonds de rénovation.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 23 janvier 2024.

Fait à Val de Bagnes, le 24 novembre 2023

Le Conseil général